

**ESPACES PUBLICS****Travaux de réaménagement rue Saint-Just**

Demande de subventions

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la construction du nouveau centre de secours rue Saint-Just, des travaux de réaménagement de la voirie se sont avérés nécessaires pour en permettre le fonctionnement optimal.

Ont ainsi été réalisés :

- la création d'un plateau surélevé au droit du centre de secours afin d'en marquer la présence et de ralentir la vitesse des véhicules dans la rue Saint-Just, avec la mise en zone 30 de ce tronçon ;
- l'élargissement du trottoir au droit du centre de secours afin d'empêcher le stationnement illicite et de faciliter la sortie des véhicules d'intervention ;
- le renforcement de la structure de chaussée permettant d'accueillir le trafic quotidien des véhicules d'intervention ;
- le déplacement de l'éclairage public au droit du centre de secours.

En outre, le réaménagement permet :

- de marquer la présence de la Cité Administrative et Technique (CAT) grâce à l'agrandissement du plateau surélevé prévu ;
- de faciliter l'accès à la CAT grâce à l'agrandissement de l'élargissement de trottoir prévu ;
- de créer une place réservée aux personnes à mobilité réduite et de favoriser ainsi l'accessibilité des équipements publics.

Le réaménagement concerne le tronçon de la rue Saint-Just compris entre la rue Marat et la rue Raspail, à l'exception de la partie située au droit du projet immobilier à l'angle des rues Saint-Just et Raspail. Etant impactée par cette opération, cette zone ainsi que le carrefour seront réaménagés dans un second temps.

Estimés à 246 600 €HT, ces travaux ont donc pour vocation à répondre tant aux nouveaux besoins liés au centre de secours qu'à l'amélioration du patrimoine viaire communal.

Les travaux seront achevés pour la mise en service du centre de secours prévue au mois de juin 2014.

Le Ministère de l'Intérieur (Préfecture de Police de Paris) peut soutenir la réalisation de ces travaux à hauteur de 50 %, soit 123 300 €. Je vous propose donc de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur – Préfecture de Police de Paris et de tout autre financeur potentiel.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget primitif.

## **ESPACES PUBLICS**

### **10) Travaux de réaménagement rue Saint-Just**

Demande de subventions

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le cadre de la construction du nouveau centre de secours rue Saint-Just, des travaux de réaménagement de la voirie se sont avérés nécessaires pour en permettre le fonctionnement optimal,

considérant que le coût de ces travaux s'élève à 246 600 € HT,

considérant qu'il est possible, pour la réalisation de ces travaux, de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur – Préfecture de Police de Paris et de tout autre financeur potentiel,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur – Préfecture de Police de Paris à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine ainsi que toute autre subvention auprès de tout autre financeur potentiel.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et notamment à signer tous les actes y afférant.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014